



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

**Délibération n° 107/2026**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

**Absents/Procurations :** BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

**Secrétaire de Séance :** Benoit TRICHOT

**OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
<b>Investissement</b>	53.172,21	227.836,68	-174.664,47	-586.472,61	-761.137,08
<b>Fonctionnement</b>	276.544,01	276.544,01	0,00	-5.036,73	-5.036,73
<b>Total</b>	<b>329.716,22</b>	<b>504.380,69</b>	<b>-174.664,47</b>	<b>-591.509,34</b>	<b>-766.173,81</b>

Le Compte Financier Unique pour le Budget Annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 329 716,22 € ;
- En dépenses : 504 380,69 € ;

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

**A. Les recettes : 329 716,22 €**

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 276,54 K€ et sont constituées de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) versée par la CAF pour 52,99 K€ (chapitre 74), de la subvention d'équilibre du budget Principal pour 177 K€ (chapitre 74) ainsi que des recettes des usagers pour 27,12 K€ (chapitre 70), enfin de 1 113,93 € au titre des régularisations des recettes antérieures (chapitre 75). S'ajoutent à cela des opérations d'ordre à hauteur de 17,97 K€ correspondant à la reprise des subventions d'investissement reçues.

Les recettes d'investissement atteignent 53,17 K€. Elles comprennent les cautions des voyageurs lors de leur arrivée sur les aires d'accueil pour un montant total de 5,94 K€. Enfin les mouvements d'ordre sont constatés pour 47,2 K€ (amortissements).

**B. Les dépenses : 504 380,69 €**

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 276,54 K€, sont principalement composées des charges à caractère général pour 192,67 K€, dont 102,9 K€ versés au prestataire assurant la gestion des Aires d'Accueil et de 45,35 K€ pour les fluides (chapitre 011). Les charges financières s'élèvent à 17,60 K€ (chapitre 66). On retrouve également la refacturation du personnel pour un montant de 13,37 K€ (chapitre 012). Les autres charges courantes s'élèvent à 3,68 K€.

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Les dotations aux amortissements (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contre partie du chapitre 040 en recettes d'investissement) pour un montant de 47,23 K€ complètent les dépenses de cette section.

Les dépenses d'investissement atteignent 227,84 K€. Elles sont constituées du remboursement du capital de la dette pour 132,96 K€ et du remboursement des cautions des voyageurs pour 7,02 K€, de travaux sur l'aire d'accueil de Bagnols-sur-Cèze pour 51,42 K€ (chapitre 21) et 18,45 K€ (chapitre 23). Les opérations d'ordre s'élèvent à 17,97 K€ et correspondent à la reprise des subventions d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : -174 664,47 € en investissement, et 0 € en fonctionnement. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, soit un déficit de -586 472,61 en Investissement et -5 036,73 K€ en fonctionnement, les résultats cumulés au 31 décembre 2025 sont les suivants : - 761 137,08 € en investissement et - 5 036,73 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

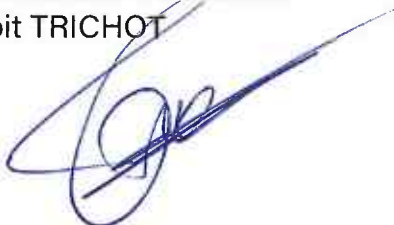
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1<sup>er</sup> juin 2026.

**Le Secrétaire de Séance**

Benoit TRICHOT



**La Présidente de séance**  
**Sylvie BARRIEU-VIGNAL**

